

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 12 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Émilie GESLIN, Jean-Yves JOLY et Maryvonne COLOMBEAU, excusés.

Secrétaire : Catherine GEORGET.

LIBERTÉS PUBLIQUES et POUVOIRS DE POLICE

Police municipale : Indemnité de gardiennage de l'église.

Vu, les circulaire du ministère de l'Intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisant que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ;

Vu, que le plafond indemnitaire de l'année 2018 applicable pour le gardiennage des églises communales est 479,86 euros ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **de maintenir l'indemnité à 200 euros pour 2019,**
- **de l'allouer à Monsieur Jean-Yves JOLY,**
- **autorise Madame le Maire à mandater la dépense.**

FINANCES LOCALES.

Décisions budgétaires : budget lotissement, décision modificative n°1.

Madame BARBÉ, Maire propose les nouveaux montants suivants :

Section fonctionnement	
Dépenses	Recettes
7133/042 : -86 852,73 euros	774 : + 300 euros
C/002 : 87 152,73 euros	

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
16878/16 : + 300 euros	3355/040 : - 86 852,73 euros
	C/001 : 87 152,73 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Fiscalité : autres taxes et redevances-licence IV « Le Fair-Play ».

La commune a décidé de faire exploiter la licence IV dont elle est propriétaire par Madame LEGOUBEY, gérante du « Fair-Play ». Une redevance, fixée à 60 euros par an à compter du 05 juillet 2019 sera demandée à Me LEGOUBEY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Aménagement du territoire : projet du futur entrepôt des services techniques.

Monsieur CHAINEAU, Maître d'Oeuvre en charge du projet va proposer un plan de masse avec un positionnement du bâti en limite de propriété. Le futur bâtiment sera parallèle à la rue.

Les premières démarches en matière de marchés publics vont être entamées : désignation du Maître d'Oeuvre pour l'Avant Projet Sommaire etc...

Rendez-vous est pris le jeudi 26 septembre à 19 heures sur site afin de matérialiser au sol l'emplacement et la surface occupés par le futur entrepôt.

Périscolaire : bilan de la cantine 2018-2019.

bilan 2019 cantine municipale

RECETTES		DÉPENSES					
REDEVANCES FAMILLES		factures FJT		charges personnel		charges de fonctionnement	
sept-18	1 292,00 €	sept-18	1 336,60 €	encadrement FJT	2 345,04 €	repas encadrant	16,40 €
oct-18	1 020,00 €	oct-18	1 029,10 €	Bruno Clavier	2 763,32 €	repas encadrant	32,80 €
nov-18	1 252,00 €	nov-18	1 250,50 €				
déc-18	1 056,00 €	déc-18	1 070,10 €				
janv-19	1 336,00 €	janv-19	1 386,00 €				
févr-19	696,00 €	févr-19	300,00 €				
mars-19	1 444,00 €	mars-19	1 491,00 €				
avr-19	772,00 €	avr-19	840,00 €				
mai-19	1 196,00 €	mai-19	1 209,60 €				
juin-19	1 408,00 €	juin-19	1 264,20 €				
		juil-19	159,60 €				
TOTAL	11 472,00 €	TOTAL	11 336,70 €	TOTAL	5 108,36 €	TOTAL	49,20 €
année 2017-18	8 277,50 €	année 2017-18	8 280,80 €	année 2017-18	5 392,24 €	année 2017-18	

DEFICIT :	- 5 022,26 €
année 2017-18	- 5 395,54 €

Nbre repas/jour/mois	
sept-18	20,5
oct-18	21
nov-18	21,5
déc-18	22
janv-19	22
févr-19	21,5
mars-19	21
avr-19	22
mai-19	23,5
juin-19	20,5
juil-19	21
moyenne	22 repas
moyenne année précédente = 15 repas	

Le déficit de l'année scolaire 2018-2019 est sensiblement moins important que celui de l'année précédente.

Un temps d'échanges entre les parents, les élus et Iliade Habitat Jeunes est prévu le mercredi 2 octobre 2019 à 20 heures au Foyer du Jeune Travailleur à Senonnes.

À la demande de la trésorerie de Craon, une réactualisation de la convention École-OGEC-Commune est à prévoir prochainement.